

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2017/2961(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la liberté d'expression au Soudan, notamment le cas de Mohamed Zine al-Abidine		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Soudan		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
16/11/2017	Résultat du vote au parlement		
16/11/2017	Débat en plénière		
16/11/2017	Décision du Parlement	T8-0443/2017	Résumé
16/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2961(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Étape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0634/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0636/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0637/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0638/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0639/2017	15/11/2017	EP	

Proposition de résolution		B8-0640/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0642/2017	15/11/2017	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0634/2017	15/11/2017		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0443/2017	16/11/2017	EP	Résumé

Résolution sur la liberté d'expression au Soudan, notamment le cas de Mohamed Zine al-Abidine

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la liberté d'expression au Soudan, notamment le cas de Mohamed Zine al-Abidine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, ECR, ALDE et EFDD.

Le Parlement a exprimé sa profonde préoccupation face à la condamnation de Mohamed Zine al-Abidine pour infraction au code de déontologie du journalisme par le tribunal de la presse de Khartoum, le 23 octobre 2017, à une peine de emprisonnement avec sursis assortie d'une période probatoire de cinq ans. Il a invité les autorités soudanaises à reconsidérer immédiatement l'ensemble des chefs d'inculpation retenus contre lui.

Mohamed Zine al-Abidine a été condamné pour avoir écrit un article paru le 23 février 2012 dans le journal Al-Tayar dénonçant une corruption présumée au sein de la famille du président soudanais Omar el-Béchir.

Le Parlement s'est déclaré vivement préoccupé par la situation de la liberté d'expression au Soudan, la censure et les saisies continues de journaux, et les restrictions de plus en plus nombreuses imposées aux journalistes. Il a également regretté les nombreuses informations faisant état de violations répétées de la liberté des médias et d'un harcèlement permanent des journalistes exercé par le service soudanais de renseignement et de sécurité (NISS).

Les autorités soudanaises ont été exhortées à mettre fin à toutes les formes de harcèlement, d'intimidation et d'agression contre des journalistes et des défenseurs de la liberté d'expression et à entreprendre des réformes démocratiques de manière à assurer la protection et la promotion des droits de l'homme dans le pays, notamment la liberté d'expression.

Préoccupé par la proposition de loi sur la presse et les publications de 2017, qui autoriserait de nouvelles restrictions sur les publications en ligne ainsi que des dispositions permettant de plus longues suspensions des journaux et des journalistes, le Parlement a engagé le gouvernement du Soudan à modifier la loi sur la presse et les publications de 2009, afin d'assurer une meilleure protection aux journalistes.

Enfin, les députés ont demandé à l'Union et à ses États membres d'apporter un soutien aux organisations de la société civile au moyen d'une assistance technique et de programmes de renforcement des capacités, de manière à améliorer leurs capacités en termes de défense des droits de l'homme.